

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU BUGEY
180 Rue de la Forestière – BP 36 – 01 110 HAUTEVILLE LOMPNES

ÉPREUVES DE SÉLECTION ACCÈS AUX ÉTUDES D'INFIRMIER(E) Rentrée 2019

**Candidat titulaire d'un diplôme d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture
justifiant de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date
d'inscription**

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : MARDI 22 JANVIER 2019

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : JEUDI 14 MARS 2019

ÉPREUVE ÉCRITE : JEUDI 4 AVRIL 2019

Une seule session de sélection est organisée pour l'ensemble des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du territoire de conventionnement Université Lyon 1.¹

Chaque candidat s'inscrit et dépose son dossier dans un seul Institut, celui choisi en priorité n°1.

Lors de cette inscription, vous pouvez renseigner, sur la fiche N°3 « choix des instituts », les autres IFSI du territoire de conventionnement Université Lyon 1, par ordre de priorité.

Le dossier est à télécharger sur le site www.ifsilhauteville.com et à transmettre par courrier affranchi au tarif en vigueur à l'adresse suivante :

IFSI DU BUGEY, 180 Rue de la Forestière – BP 36 – 01 110 HAUTEVILLE LOMPNES

Le nombre de places pour l'ensemble des candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue est fixé à 33 % minimum du quota global de l'IFSI.

Les frais d'inscription aux épreuves de sélection s'élèvent à 100 Euros.

L'admission définitive est soumise à l'obtention d'un financement d'un OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) ou d'un employeur dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue (art L6311-1 du Code du travail). Elle nécessite le financement de la formation elle-même et la rémunération ou l'indemnisation de la personne pendant cette formation.

¹ - IFSI Fleyriat Bourg-en-Bresse ; IFSI Orsac CPA Bourg-en-Bresse ; IFPS Bourgoin-Jallieu ; IFSI du Bugey Hauteville ; IFSI HCL Clemenceau Lyon ; IRFSS Croix rouge Lyon ; IFSI HCL Esquirol Lyon ; IFSI Rockefeller Lyon ; IFSI Saint Joseph-Saint Luc Lyon ; Ecole Santé social sud est Lyon ; IFSI Vinatier Bron ; IFSI Vienne ; IFSI Hôpital Nord-Ouest Villefranche sur Saône

CONSTITUTION DU DOSSIER

Tous les documents demandés doivent être photocopiés

Les éléments constitutifs du dossier à envoyer sont les suivants :

- La fiche n°1 (fiche administrative)
- La fiche n°2 (fiche CNIL - Droits à la protection des données)
- La fiche n°3 (choix des instituts)
- Un chèque de 100 euros à l'ordre de TRESOR PUBLIC
- Une photographie d'identité (nom et prénom inscrit au dos),
- Une copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour),
- Une copie du diplôme d'état d'aide-soignant ou du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture,
- Le ou les attestation(s) du ou des employeurs justifiant en temps cumulé de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale
- Trois timbres autocollants au tarif en vigueur pour une lettre prioritaire à 20 g

➤ **Tout dossier incomplet ou non transmis dans les délais (cachet de la poste faisant foi) ou non affranchi à la tarification en vigueur sera rejeté.**

➤ A réception de votre dossier, un accusé réception vous sera envoyé par courrier.

LIEU DE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve de sélection est commune aux 13 I.F.S.I du territoire de conventionnement de l'université de Lyon 1.

Cette épreuve est organisée pour l'IFSI DU BUGEY - HAUTEVILLE à l'IFSI DU CENTRE HOSPITALIER DE FLEURYRIAT BOURG EN BRESSE LE JEUDI 04 AVRIL 2019 APRES MIDI.

NATURE DE L'ÉPREUVE

L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION consiste en une analyse écrite de trois situations professionnelles.

Cette épreuve permet d'évaluer l'aptitude à suivre la formation, notamment les capacités d'écriture, d'analyse, de synthèse et les connaissances numériques.

La durée de l'épreuve est de deux heures.

Les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 15 sur 30 à cette épreuve

RÉSULTATS

Les résultats seront communiqués le mercredi 15 mai 2019 à 14H à l'issue de la commission d'examen des vœux Parcoursup qui fait acte de jury.

Les résultats seront communiqués :

- sur site internet de l'IFSI DU BUGEY : www.ifsahauteville.com
- par affichage à l'Institut d'inscription
- par courrier personnel à chaque candidat (seul document officiel valide).

AUCUN RÉSULTAT NE SERA DONNÉ PAR TÉLÉPHONE

ATTENTION : l'admission définitive est soumise, entre autre, à une obligation vaccinale :

Présentation d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

- Diphtérie, tétanos, poliomyélite
- BCG et test tuberculinique récent
- Hépatite B (3 injections et sérologie > 10UI)

Afin d'être à jour et compte tenu des délais de vaccination, il **est indispensable de commencer** votre cycle vaccinal dès validation de votre inscription.

FICHE N°1 : FICHE ADMINISTRATIVE 2019

Candidat titulaire d'un Diplôme d'aide-soignant ou d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture

NOM DE NAISSANCE : _____

NOM D'ÉPOUSE : _____

PRÉNOMS : _____

NE(E) LE : _____ A (lieu et numéro du département) _____

NATIONALITÉ : _____

NUMERO DE SECURITE SOCIALE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL - COMMUNE : _____

TÉLÉPHONE(S) FIXE : _____ PORTABLE : _____

MAIL obligatoire (écrire lisiblement) : _____

DIPLÔME (Cocher l'intitulé correspondant)

D.E.A.S. D.P.A.S. C.A.F.A.S. D.E.A.P. D.P.A.P. C.A.F.A.P.

Année d'obtention : _____

Autre(s) diplôme (indiquez dénomination et année d'obtention Ex : Baccalauréat....) : _____

EMPLOI(S) DANS LE SECTEUR SANITAIRE (Précisez la(les) date(s), le nom de(s) l'employeur(s), l'adresse et le grade) :

ORGANISME DE FINANCEMENT (Si votre prise en charge est effective, fournir une attestation) :

Conditions particulières pour les candidats sollicitant un tiers temps ou des conditions particulières de composition : **Fournir un certificat médical par un médecin agréé CDAPH** (Art. 23 Arrêté du 31 juillet 2009).

AUCUN AUTRE CERTIFICAT NE SERA ACCEPTÉ.

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur l'ensemble des documents.

Fait à _____, le _____

Signature du candidat :

FICHE N°2 : FICHE CNIL

Droits à la protection des données

L'affichage des résultats des épreuves de sélection de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Bugey à Hauteville Lompnès paraîtra sur le site Internet de l'IFSI-IFAS ;

Selon la CNIL⁽¹⁾, le droit de regard sur ses propres données personnelles vise aussi bien la collecte des informations que leur utilisation. Ce droit d'être informé est essentiel car il conditionne l'exercice des autres droits tels que le droit d'accès ou le droit d'opposition.

« Toute personne a la possibilité de s'opposer, pour des motifs légitimes, à figurer dans un fichier »

A ce titre, il vous est demandé de cocher la réponse qui vous convient ci-dessous :

J'accepte que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS du Bugey d'Hauteville-Lompnès

Je refuse que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS du Bugey d'Hauteville-Lompnès. Le cas échéant, seul le numéro du candidat apparaîtra.

NOM (de jeune fille, suivi du nom d'épouse) : _____

PRENOM : _____

Fait à _____, le _____

Signature du candidat :

FICHE N° 3 : CHOIX DES INSTITUTS

Numérotez les IFSI choisis par ordre de préférence : **3 CHOIX POSSIBLES**

Les candidats classés sur la liste complémentaire pourront être appelés en fonction des désistements dans les autres IFSI.

- 1 IFSI du Bugey Hauteville
- IFSI FLEYRIAT Bourg-en-Bresse
- IFSI Orsac CPA Bourg-en-Bresse
- IFSI Bourgoin-Jallieu
- IFSI Hospices Civils Clemenceau Lyon
- IRFSS Croix Rouge Lyon
- IFSI Ecole Santé social sud est Lyon
- IFSI Hospices Civils Lyon Esquirol
- IFSI Rockefeller Lyon
- IFSI Saint Joseph- Saint Luc
- IFSI Vinatier Bron
- IFSI Vienne
- IFSI Hôpital Nord- Ouest Villefranche sur Saône

Fait à _____, le _____

Signature du candidat :